



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes FORBIN, LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, RAMACKERS
Excusé : M. LE PRUNENNEC

PV du 21 mai 2024

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 1^{er} et 2 juin 2024, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISÉS

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme «avisé» lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres amende de 500.00 € pour toutes catégories et niveaux de compétitions sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

- Fermeture des stades Babin à la Norville et Faillu à Egly les jours fériés.
- Fermeture du stade Faillu à Egly le samedi 1^{er} juin 2024.
- Fermeture du stade Babin à La Norville le samedi 8 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Brunoy

Fermeture du terrain du stade Parfait Lebourg le dimanche 23 juin 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Epinay sur Orge

- Fermeture du stade du Breuil (terrain en herbe) le samedi 25 mai 2024.
- Fermeture des stades du Breuil et des Templiers les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Marolles en Hurepoix

Fermeture du stade Norbert Batigne le samedi 25 mai 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vigneux sur Seine

Fermeture du stade de la Concorde les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saintry sur Seine

Fermeture du terrain de football situé sur le site des Montelièvres à compter du 7 mai 2024 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Villebon sur Yvette

Fermeture du complexe sportif Saint-Exupéry du 24 mai 2024 au 26 mai 2024 inclus.



COUPES

Finales Féminines

Tirage effectué jeudi 16 mai 2024 en visioconférence.
Les rencontres auront lieu samedi 25 mai 2024 à **Saint Pierre du Perray**.

Catégorie	Horaire	Club Recevant	Club Visiteur
U15 F à 8	14 H 30	Fleury 91 FC 2	Val Yerres Crosne AF 1
Seniors F à 8	14 H 30	Orsay Bures FC 1	Etampes FC 2
Seniors F à 11	18 H 00	Fleury 91 FC 2	Evry FC 1

Finales Seniors District, CDM, Vétérans et +45 ans le 9 juin 2024 à **Etréchy**

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 4 MAI 2024

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 27833313 * Evry FC 1 / Ste Geneviève FC 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834296 * Morangis Chilly FC 2 / Brétigny FCS 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 mai 2024.

Match n° 27834297 * Viry Chatillon ES 1 / St Germain St Pierre 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Viry Chatillon ES pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

FMI NON PARVENUE DU 11 MAI 2024

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834292 * Longjumeau FC 1 / Viry Chatillon ES 1

Reprise du dossier.

2^{ème} et dernière demande



La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27834290 du 27 avril 2024

Evry FC 2 / Milly Gatinais FC 1 * Poule B

Reprise du dossier.

Lecture du courriel de Milly Gatinais FC nous indiquant le résultat de la rencontre (5-5).

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (voir PV des 30 avril et 7 mai 2024). (Art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission dit match perdu par pénalité à Evry FC 2 (-1 point, 0 but), Milly Gatinais FC 1 (1 point, 5 buts).

Amende réglementaire à Evry FC.

U18 F à 8

Demande de changement d'heure via Footclubs

Villabé ETS 1 / Ste Geneviève FC 2

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (match U14 à 16 h 30).

CHAMPIONNAT SENIORS

Match remis du 8 mai 2024 à jouer le mercredi 29 mai 2024 à 20 h 00, sous réserve de l'éclairage

Horizon Aventure ASS 1 / Evry Courcouronnes 2 * D5/C

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Grigny US 2 / Evry FC 1 * D1 du 2 juin 2024

Grigny US 3 / Athis-Mons USO 1 * D4/B

Orsay Bures FC 3 / Sud Essonne 2 * D5/C du 2 juin 2024

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Trois Vallées FC 1 / Ste Geneviève FC 4 * D4/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs et courriel d'Evry Courcouronnes

Evry Courcouronnes 2 / Coudraysien FC 2 * D5/C

Accord de la Commission.



Demande de changement de date et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs
Plateau Saclay ES 1 / Ste Geneviève FC 4 * D4/A du 22 mai 2024 (remis) au 30 mai 2024 au complexe sportif du Moulon 1 à Gif sur Yvette (terrain synthétique)

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Demande de changement de date, et d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs
St Germain Saintry 2 / Plateau Saclay ES 1 * D4/A du 26 mai 2024 avancé au 22 mai 2024 à 20 h 00

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

500530 – Dourdan Sports (D2/B)

Rappel

La Commission rappelle la décision de la Commission Départementale de Discipline instruction du 24 avril 2024 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES de terrain dont un (1) avec sursis à l'équipe Seniors D2/B de Dourdan Sports à compter du 24 mai 2024, le terrain de repli devant être neutre et situé hors de la ville du club sanctionné (article 40.7 du RSG du DEF). La Commission demande au club de Dourdan Sports de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le **28 mai 2024** pour la rencontre à domicile :

Match n° 26518169 : Dourdan Sports 1 / Verrières le Buisson 1 du 2 juin 2024

561185 – Association Sports Horizon Aventure (D5/C)

La Commission demande au club Association Sports Horizon Aventure de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations, avant le **28 mai 2024** pour la rencontre à domicile :

Match n° 26099087 : Horizon Aventure ASS 1 / Evry Courcouronnes 2 remis au 29 mai 2024

Match n° 26099103 remis au 22 mai 2024

Horizon Aventure ASS 1 / Orsay Bures FC 3 * D5/C

Courriel de d'Horizon Aventure ASS et attestation de la Mairie de Lisses indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La rencontre aura lieu à Lisses sur le terrain de football n° 2 (terrain en herbe) du complexe sportif Stéphane Diagana à 20 h 00.

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 26099142 du 2 juin 2024

Horizon Aventure ASS 1 / Ballancourt FC 1 * D5/C

Courriel de d'Horizon Aventure ASS et attestation de la Mairie de Lisses indiquant le prêt d'un terrain de repli.

La rencontre aura lieu à Lisses sur le terrain de football n° 2 (terrain en herbe) du complexe sportif Stéphane Diagana à 15 h 00.

Accord de la Commission.



CHAMPIONNAT CDM

FMI NON PARVENUES DU 12 MAI 2024

D1

Match n° 26517306 * Villabé ETS 5 / Epinay sur Orge SC 5

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 mai 2024.

D2

Match n° 26663343 * Pecqueuse AS 5 / Athis-Mons USO 6

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Pecqueuse AS pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Villabé ETS 5 / Pays Limours ENT 5 * D1 remis au 22 mai 2024

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 26663359 du 26 mai 2024

Athis-Mons USO 6 / Palaiseau US 5 * D2

Demande d'Athis-Mons USO de changement de date et d'heure via Footclubs.

Au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres à 9 h 30), la Commission programme la rencontre le mercredi 29 mai 2024 à 20 h 30, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT U14

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 **HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE**

Le Comité Directeur maintient les horaires particuliers pour la dernière journée des U14 sauf pour la D1.

Les matches auront lieu à 16 h 00 pour cette division.

Le club d'Arpajonnais RC devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 14 h 30,

Le club de Fleury 91 FC devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 12 h 00,

Le club de Palaiseau US devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 15 h 30,

Le club de Val Yerres Crosne devra donc jouer à 16 h 00 au lieu de 14 h 00.



FMI NON PARVENUE DU 4 MAI 2024

D4/D

Match n° 26772343 * Athis-Mons USO 1 / Vigneux FCO 3

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 mai 2024.

FMI NON PARVENUE DU 18 MAI 2024

D4/D

Match n° 26772328 * Courcouronnes FC 2 / Benfica Yerres 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Ballancourt FC 1 / Ste Geneviève FC 1 * D2/A

Soisy sur Seine AS 1 / Savigny Foot CO 1 * D2/A

Mennecy CS 3 / Athis-Mons USO 1 * D4/D

Accord de la Commission.

Demande de changement de terrain via Footclubs et courriel de Milly Gatinais FC

Milly Gatinais FC 1 / Mennecy CS 2 * D3/A

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Coudraysien FC 1 / Arpajonnais RC 3 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (interclubs).

Match n° 26122510 remis au 18 mai 2024

Villabé ETS 1 / Ris Orangis US 3 * D3/D

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de Ris Orangis US 3.

Amende réglementaire à Ris Orangis US FC pour forfait intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat (voir annexe financier « forfaits »).

Match n° 26121454 du 25 mai 2024

Brétigny FCS 3 / Tremplin Foot 1 * D2/A

Demande de Brétigny FCS de changement d'heure via Footclubs pour jouer à 12 h 00.

Au vu du motif invoqué et sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à l'heure habituelle.



Match n° 26122296 du 25 mai 2024

Palaiseau-Villebon 3 / Juvisy Académie 1 * D3/C

Demande de Palaiseau US de changement d'heure et de terrain via Footclubs pour jouer à 17 h 00 au stade Collet 1 (terrain en herbe).

Au vu du motif invoqué et sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à l'heure et sur le terrain habituel.

Match n° 26762995 du 25 mai 2024

Villabé ETS 3 / Breuillet-Boissy ENT 1 * D4/B

Demande de Villabé ETS de changement d'heure et de terrain via Footclubs pour jouer à 12 h 30 au stade Paul Poisson (terrain synthétique).

Au vu du motif invoqué et sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à l'heure et sur le terrain habituel.

Match n° 26771364 du 25 mai 2024

Epinay Athlético FC 2 / Villemoisson FC 1 * D4/C

Courriel de la Mairie d'Epinay sous Sénart nous informant que le stade Alain Mimoum est réquisitionné le samedi 25 mai 2024 de 8 h 00 à 18 h 00.

Demande d'Epinay Athlético FC de changement d'heure via Footclubs pour jouer à 18 h 00.

La Commission programme la rencontre à 18 h 00.

Match n° 26772350 du 25 mai 2024

Plessis Pâté ES 1 / Courcouronnes FC 2 * D4/D

Courriel de Plessis Pâté demandant un changement d'heure pour jouer à 16 h 00.

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (interclubs).

La Commission demande au club de Plessis Pâté ES d'utiliser l'application Footclubs pour faire ses demandes.

Match n° 26772355 du 1^{er} juin 2024

Benfica Yerres 1 / Plessis Pâté ES 1 * D4/D

Demande de Benfica Yerres de changement de date et d'heure via Footclubs pour jouer le 30 mai 2024 à 19 h 30.

Refus de la Commission (dernière journée de championnat).

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler le même jour, à l'heure officielle (art. 10.3 du RSG du DEF).

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 5 MAI 2024

D4/C

Match n° 26779322 * Villabé ETS 2 / Evry FC 4

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 mai 2024.



FMI NON PARVENUE DU 12 MAI 2024

D2/A

Match n° 26101379 * Arpajonnais RC 1 / Tremplin Foot 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 28 mai 2024.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Grigny US 2 / Epinay sur Orge SC 1 * D2/B

Palaiseau-Villebon 3 / Draveil FC 2 * D4/A

Paray FC 2 / Evry FC 4 * D4/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs avec accord des deux clubs

Coudraysien FC 1 / Brétigny FCS 4 * D4/B

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure via Footclubs

Evry Courcouronnes 1 / Portugais Ris Orangis US 1 * D4/B

Accord de la Commission, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres).

CHAMPIONNAT U18

Demande de changement de terrain via Footclubs

Orsay Bures FC 2 / Igny AFC 1 * D3/C

Accord de la Commission.

Demande de changement d'heure et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

Palaiseau US 2 / MNVDB FC 1 * D1

Accord de la Commission.

Match n° 26100915 du 26 mai 2024

Massy 91 FC 2 / Boussy-Quincy FC 1 * D2/A

Demande de Massy FC 91 de changement d'heure et de terrain via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 12 h au stade Paul Nicolas (terrain synthétique).

Mach n° 26776122 du 26 mai 2024

St Germain Saintry 1 / Savigny Foot CO 2 * D3/B

Demande de St Germain Saintry de changement d'heure via Footclubs.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 12 h 30.



CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 5 MAI 2024

D3/C

Match n° 26118392 * Saclas Méréville US 1 / St Germain lès Arpajon 1

Reprise du dossier.

Dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 28 mai 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

Demande de changement de terrain via Footclubs

Palaiseau IS 1 / Janville Lardy ASL 1 * D3/A

Accord de la Commission.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 5 MAI 2024

Poule F

Match n° 26758348 * Lisses Foot 4 / St Chéron ES 4

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match.

Lecture de la feuille de match.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Villabé ETS 4 / St Michel FC 91 4 * Poule A

Coudraysien FC 4 / Portugais Ris Orangis US 4 * Poule C

Tigery AS 4 / Ollainville AS 4 * Poule D

Accord de la Commission.

Match n° 26755405 remis au 15 mai 2024

Epinay sur Orge SC 4 / St Vrain FC 4 * Poule C

Lecture FMI.

Absence de l'équipe de St Vrain FC 4.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de St Vrain FC 4.

Amende réglementaire à St Vrain FC.

+55 ANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

Villabé ETS 6 / Janville Lardy ASL 6 * Poule B



Villabé ETS 7 / Milly Gatinais FC 6 * Poule C

Accord de la Commission.

Match n° 26759971 du 26 mai 2024

Villemoisson FC 6 / MNVDB FC 6 * Poule A

Demande de Villemoisson, FC de changement de date, d'heure et d'inversion de la rencontre via Footclubs pour jouer le jeudi 23 mai 2024 à 20 h 00 au stade Pauleta 2 à Nozay (terrain synthétique).

Accord de MNVBD FC.

Accord de la Commission, sous réserve de l'éclairage.